

## ANNEXE 1

### LE NOMBRE DES « FEMMES DE RÉCONFORT »

**Tableau 1 Estimations selon les chercheurs**

Noms des historiens	Année de Publication	Estimations du nombre de militaires	Paramètres 1	Taux de « rotation »	Nombre de femmes de réconfort
Hata Ikuhiko	1993	3 millions	1 pour 50 soldats	1.5	90,000
Yoshimi Yoshiaki	1995	3 millions	1 pour cent soldats	1.5	45,000
			1 pour 30 soldats	2	200,000
Su Zhiliang	1999	3 millions	1 pour 30 soldats	3.5	360,000
				4	410,000
Hata Ikuhiko	1999	2.5 millions	1 pour 150 soldats	1.5	20,000

Sources citées : Yoshiaki Yoshimi, *Jūgun ianfu*, Iwanami Shoten, 1995, traduction anglaise, *Comfort Women: Sexual Slavery in Japanese Military during the World War II*, Columbia University Press, 2000. Hata Ikuhiko, *Showa-shi no nazo wo ou* (A la poursuite des secrets de l'histoire de l'ère Shōwa), Volume 2, Bungeishunju, 1993. Hata Ikuhiko, *Ianfu to senjo no sei* (Les ianfu et le sexe dans les zones en guerre), Shincho-Sha, 1999 ; Su Zhiliang, *Weianfu yanjiu* (Études sur les ianfu), Shanghai, Shanghai shudian chubanshe, 2001.

(<http://www.awf.or.jp/e1/facts-07.html>).

**ANNEXE 2** *DÉCLARATION PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CABINET KÔNO  
YÔHEI*

Traduction du texte du site <http://www.awf.or.jp/e6/statement-02.html>

4 août 1993

Le gouvernement japonais a entrepris des enquêtes depuis décembre 1991 sur la question des femmes de réconfort durant la guerre. Je souhaite annoncer les conclusions auxquelles sont arrivées ces recherches. Celles-ci ont permis d'établir l'existence dans toute leur ampleur des centres de réconfort et de femmes de réconfort dont les activités ont été attestées sur une longue période et sur un territoire très étendu. Ces maisons de réconfort furent créées et gérées à la demande des autorités militaires et l'ancienne armée du Japon fut directement ou indirectement impliquée dans l'établissement, la gestion, le transport des femmes de réconfort. Le recrutement de ces dernières fut réalisé principalement par les entrepreneurs privés, mais dans ce cas de figure également, la tromperie, la pression ont constitué le lot commun de la majorité des femmes enrôlées contre leur gré. De plus, il est avéré que les autorités administratives ou militaires furent parfois impliquées. Dans ces centres, les femmes étaient soumises dans leur vie quotidienne à des conditions très dures et à une vie coercitive.

Les régions dont étaient originaires ces femmes de réconfort sont, si l'on exclut le Japon, essentiellement situées en Corée, à l'époque sous domination japonaise, et leurs recrutement, transport, contrôle furent réalisés par la tromperie ou la contrainte, contre leur gré.

Un grand nombre de femmes ont été blessées dans leur honneur et dans leur dignité par ces faits dans lesquels l'armée fut impliquée.

Le gouvernement réitère à cette occasion ses excuses pour toutes les douleurs, blessures physiques et psychologiques infligées à toutes ces « femmes de réconfort au service de l'armée » sans distinction de leur région d'origine. Nous tiendrons compte des avis des divers experts en ce domaine pour savoir comment ces sentiments de regrets devront s'exprimer publiquement.

Nous ne pouvons éluder ces réalités, et nous devons l'examiner sans détours pour en tirer des enseignements historiques. Nous exprimons ici, fermement, notre

détermination à ne plus jamais répéter les mêmes erreurs, en établissant dans notre mémoire ces faits, à travers les recherches historiques et l'enseignement de l'histoire.

Dans notre pays même, des procès sont en cours sur cette question qui suscite par ailleurs un vif intérêt sur le plan international. Le gouvernement continuera à y accorder toute son attention en y travaillant avec des groupes de recherches de la société civile.

